

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS



Date de convocation  
28 décembre 2022

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs :

- En exercice : 25
- Présents : 16
- Votants : 17

N : 2023-02

L'an deux mille vingt-trois, le 11 janvier à 17 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Riom Limagne et Volcans, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente.

**Etaient présents :** Mme Evelyne VAUGIEN, M Bernard JEAN, M Claude BOILON, Mme Anne Marie CHARLES (procuration de M WEINMEISTER), M Didier CHASSAIN, M Jean Marc COURBET, Mme Aurélie FERNANDES, M Roland GRENET, M Fabrice JOUIN, Mme Véronique LOUSTE SOL, M Fabrice MAGNET, M André MAGNOUX, Mme Corinne MARTINHO, M Didier MICHEL, Mme Fanny CHEVALIER, Mme Samya RIOTON.

**Absents excusés :** M. Frédéric BONNICHON, Mme Marie CACERES, Mme Valérie CHASSAING, Mme Michèle GRENET, M Daniel JEAN, Mme Anne Catherine LAFARGE, M Didier MIGNE, M Denis ROUGEYRON, M WEINMEISTER (procuration à Mme CHARLES).

S.P. RIOM

25 JAN. 2023

PUY-DE-DOME

### Le Financement du Ségur

Pour rappel, les accords du Ségur signés en 2020 permettent la revalorisation du personnel pour reconnaître l'engagement de ceux qui soignent. D'autres mesures sont prévues telles qu'un plan de relance pour l'investissement, le recrutement, former plus de soignants, développer la télésanté, combattre les inégalités en santé ...

Suite aux accords, le personnel de l'EHPAD puis le SSIAD ont eu le Ségur en CTI.

Le décret du 30 novembre 2022 l'impose pour les aides à domicile. Ce texte ne prévoit pas le versement aux personnels administratifs et l'article 11 reste ambigu pour les responsables de secteur qui sont travailleurs sociaux.

A la lecture du rapport n° 1 du budget primitif 2023 du SAAD du CIAS de Riom Limagne et Volcans, le département octroie 13 000 euros pour le financement du CTI aux personnels d'encadrement et administratifs (hors compensation de la CNSA), en plus de l'aide de la CNSA de 80 000 euros.

Lors de la séance, il vous a été présenté le tableau récapitulatif avec le coût.

Mme la Vice-présidente indique qu'il a été demandé au BP 2023 une subvention de RLV supplémentaire de 141 110 €. Il est aussi important d'attendre l'analyse juridique pour se positionner.

Au vu de ces éléments, les membres du Conseil d'Administration sursoit à la décision pour le financement du Ségur.

Ce point sera abordé lors des prochains Conseils d'Administration.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS et AN QUE SUSDITS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président, par délégation  
Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente

